L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 JUIN 1894.

LA

PANOPLIE DU COLONEL

Le colonel Robert était sorti du rang. Franchement partisan de l'élection présidentielle, puis de l'aventure impériale, c'est à la pointe de son épée qu'il avait conquis ses grades et ses croix.

Tous les champs de bataille avaient été teints de son sang.

Bayard moderne, incapable d'une idée contre la droiture, n'ayant jamais songé à s'enrichir malgré maintes occasions favorables, il fut forcé de donner sa démission, après avoir été grièvement blessé en 1870.

Et sans autres ressources que ce qu'il retirait de sa pension de retraite et de sa cravate de commandeur, triste, désemparé, désillusionné, il se laissa vivre.

La honte infligée par les Allemands à notre drapeau l'avait abattu comme un grand chêne touché par la foudre.

Une seule pensée le soutenait ici-bas. Entre deux campagnes, il avait perdu une femme adorée et il était resté père d'un tout mignon petit garçon. Naturellement, René fut outrageusement gâté, et la patience ainsi que le respect de Crespi, le vieux domestique de l'officier supérieur, furent souvent soumis à de rudes épreuves.

Crespi, une bonne vieille bête, stupide à manger du foin, fidèle jusqu'à l'abnégation, dévoué jusqu'à la mort, avait trois fois, dans les mêlées diverses, sauvé son colonel au péril de ses jours.

Trop ignorant pour avoir vu les manches de sa tunique sabrées du double galon rouge, le ruban écarlate était vite enlevé, panser une blessure que l'on croyait mortelle.

Il voulait terminer sa vie près de son colonel, et c'est à lui et à son "petit colo" qu'il avait voué sa carcasse et son cœur.

C'était là son unique et dernier but ici-bas, avec l'espoir d'assister, avant de mourir, à l'écrasement des exécrés.

Cependant les années passaient. L'officier et l'ordonnance se vontaient.

Quant à René il tournait mal.

Privé trop tôt des conseils de sa mère, jeté trop vite dans le gouffre de la grande vie parisienne, entraîné par les fils des anciens compagnons de son père, presque tous fort riches, sans argent, mais portant un nom célèbre, la pente était fatale.

Ses instincts vicieux, son orgueil, sa joliesse efféminée, la bonté exagérée de son père, l'aveuglement animal du vieux brosseur ne pouvaient qu'activer la chute.

Les modestes revenus du colonel Robert y passèrent.

Puis ce furent les petites économies du pauvre Crespi.

Les amis de débauche tournèrent vite le dos après quelques avances non restituées.

Alors vinrent, hélas, les hontenses compromissions, les rendez vous interlopes avec les usuriers véreux et inavouables, les billets souscrits dans l'ombre, "ma mon père, le colonel X..... ", et même, avec la perte de tout sens moral, les prêts joyeusement consentis par deux ou trois maîtresses, adorées "à leur petit homme".

Jusqu'à la lie le bouc fut remuée et René s'y enlisa.

Dans la chambre du colonel, face à son lit, entre les portraits de sa femme et de son fils, une panoplie !

La croix de commandeur, l'épée, les cinq galons d'or, un lambeau tricolore noirci par la fumée et la poudre, une draperie serpentant entre deux épaulettes "à graines d'épinard", le tout sur un fond incarnat.

En dessous, deux autres épaulettes, de laine rouge celles-là, celles du vaillant Crespi, auxquelles la reconnaissance du colonel avait droit de cité.

Au petit jour, après une guigne noire au baccara, acculé, sans un sou, le déshonneur le guettant à six heures d'échéance, hâve, avenli, vidé, le "petit colo" vient de rentrer.

Sur parole, il doit la forte somme,— mais de cela nul souci.

Dégoûté de son propre dégoût, définitivement vaincu, ce qu'il veut c'est la frontière entre son père, lui et ses turpitudes.

Le bloquet de la honte le suffoque enfin, et trop lâche pour le coup de revolver purificateur, irrémédiablement perdu, fantoche crevé, il sent qu'il faut à tout prix changer de peau.

L'étranger d'abord.....ensuite on avisera. Mais le fonds du voyage ?

Vaguement inquiet, quoique peu surpris, le colonel, après avoir attendu son fils une partie de la nuit, avait fini par céder à la fatigue.

De sa chambre, en rentrant, René aperçoit son père lourdement endormi.

Les reflets d'une glace écarlate par une lampe rougeâtre estompent d'un ton de sang sabre, dragonne, épaulettes aux ors mats, galons....., la rosette glorieuse !..

Quelle idée infernale !..... Sur la pointe des pieds, l'infâme s'est glissé.....

.....

"Sébastopol !..... Magenta !..... France !..... Victoire !..... Bazeille !..... Sedan !..... Patrie !..... Revanche !..... Vengeance, René !!!....."

..... C'est le vieillard qui rêve !

Comme si les derniers mots avaient un double sens, la croix dans une main et le sabre dans l'autre, éperdu, palpitant, le sacrilège s'arrête. De grosses gouttes de sueur inondent son visage blafard.

Un mouvement de son père, et il va fair sans consommer l'épouvantable forfait !

Hélas, plus rien ! — L'hésitation n'a duré qu'un lieue seconde.

Le crime est accompli : la panoplie est vide ! Il y reste pourtant le vieux lambeau troué, les épaulettes rouges, trop glorieux trophées, inutiles vous !

Vers dix heures, le colonel se réveille, puis appelle, en riant, son fidèle Crespi :

—Pourquoi as-tu dévalisé ma panoplie ?

—Moi, mon colonel !

—Allons, ne plaisante pas, il y a longtemps que t'en crèves, mulet, à vouloir satiquer tout cet or poirci ; je t'avais cependant dit que je préférais la nuance sombre de toutes mes vieilles breloques ! Enfin, tu tiens à faire de moi un vieux bleu, animal ! Racorche tout d'ici ce soir, vilain pinpion, et ne recommence pas !

Et Crespi, éperdu, angoissé par un horrible pressentiment, ne put proférer une syllabe.

—Oh est René ?

Presque heureux du changement de conversation, le vieux soldat balbutie :

—Mon colonel, son lit n'est pas défait.... les femmes, mon colonel.... faut bien que jeunesse se passe.... il leur tape dans l'œil à toutes..... quel friocteur !..... ça !! le veinard, mon colonel !....

—Tais-toi, tu l'exonises toujours. Dès qu'il rentrera envoie-moi que je lui secoue les oreilles !

—Bien, mon colonel !

Il sufflt à Crespi d'un coup d'œil dans la chambre de René pour constater la disparition des vêtements, du linge, de la valise du "petit colo."

Le doute n'est plus permis.

Fantôme vivant, Crespi va s'affaisser sur une banquette de l'antichambre.

Deux petits coups discrets à la porte d'entrée le tirent de sa torpeur.

Un fol espoir traverse son cerveau.

—C'est vous, M. René ?

C'est le concierge qui tend une lettre : "Personnelle, pressée."

Monsieur Crespi.

Tremblant de tout ses membres, il gagne la salle à manger pour n'être pas surpris, et après s'être laissé tomber sur une chaise, devant la table, flairant une catastrophe, il déchire l'enveloppe, d'où s'échappent quelques papiers imprimés qu'il ne comprend pas.

De ses yeux obscurcis, voici ce qu'il déchiffre tant bien que mal dans la lettre qu'il tient entre ses pauvres mains ridées :

" Mon vieux,

" N-l-m..... c'est fini.....

" Papa n'a plus le sou, et tout tu es à sec. Je vous a tout sauvé, j'espérais me refaire cette nuit, et j'étais en pleine veine, quand malgré mes principes connus, je me suis laissé influencer par cet imbécile de de Morneuf, et j'ai tiré à cinq. (Tu n'y comprends rien probablement, tu t'en fiches) cela quand je te reverrai) aussitôt cette faute impardonnable commise la guigne noire a enveloppé mon tableau de ses sombres voiles (ô poésie !!), et quand la bataille a été terminée (la paie que c'est sûr) étonnant que les vrais combats ces luttes là, mon lascar, je devais à deux ou trois types de mes amis 38,000 francs. Pour les payer, tu vois ça d'ici. Or, dans mon monde, ma vieille, on est à cheval sur le *point d'honneur*, et quand on ne peut pas payer ces sortes de dettes dans les vingt-quatre heures, il faut se faire justice et disparaître.—Je me la fais et j'adiparais !—Oh ! pas peur ! Je ne veux pas me tuer ! — C'est bête, ça ne sert à rien, et puis on peut se rater ! — Je n'avais plus un rouge liard dans mes profondes.

" Alors, par les papiers inclus, tu vois ce que j'ai fait pour rester deux jours incognito à Paris, rassembler des papiers nécessaires, et partir, après demain soir, rejoindre hors de France un mien ami qui mettra bien quelques centaines de louis à ma disposition (il ignore ma détresse) pour aller au loin changer d'air. Les voyages de longue durée sont du dernier cri maintenant. Inclus donc tu trouveras une reconnaissance du Mont-de-Piété, et la vente à réméré de la dite reconnaissance, le tout représentant à peu près la somme qui m'était nécessaire. Tâche de monter un bateau à papa, et de trouver vivement la galette suffisante pour remplacer aujourd'hui, si possible, sur le truc en velours, la batterie de cuisine de ton "colo."

" Il te gobe. Je compte donc sur toi pour excuser mon absence et lui faire croire que je ne suis parti que pour quelques jours et pour affaire urgente. Du reste, je lui écrirai dès que je ne foulerai plus le doux sol natal, et le mettrai au courant de mes infortunes et de ma décision.

" Adieu, vieux, je ne secoue pas trop fort ton bras blessé. Embrasse papa et calme-le.

" RENÉ.

" *P. S.*—Sacré tirage à cinq !

" Je dois cinquante louis à Irma des " Tilleuls. Si tu pouvais les lui faire " rendre en de ce ces jours, tu serais " un chic type. C'est embêtant de devoir de l'argent à une femme.

" R."

Hébété, fou, assommé, tout tournant autour de lui, Crespi jette devant lui la lettre et les deux ignobles reconnaissances, puis à demi mort, presque sans souffle, il s'abat, sans pouvoir pleurer, la tête enfouie entre ses bras !

Mis en éveil par le bruit de la porte d'entrée, le colonel s'est levé, a fait une toilette sommaire, et s'est glissé doucement à travers les différentes pièces jusqu'à son vieux compagnon d'armes inconscient.....

Il a vu !..... Il a lu !.....

Un cri rauque !..... la chute d'un corps !.....

L'apoplexie foudroyante a fait son œuvre, et cette fois Crespi, à genoux, peut pleurer !.....

.....

Deux jours après un modeste cortège lard suit la ligne des grands boulevards.

Sur le drap du cercueil un képi de colonel et *deux épaulettes de laine rouge.*— pas d'escorte militaire, mais une longue file de gens décorés à l'aspect d'anciens officiers.

En tête, conduisant le deuil, la croix de la Légion d'honneur au parement de la repingole, la figure ruisselante de larmes, mais la tête haute, un vieillard marche, image vivante du désespoir.

Soudain, devant les curieux qui font la haie au milieu de la foule stupéfaite, cet homme s'écroule.

Il écrase de sa large main l'épaule d'un jeune homme qu'il vient d'apercevoir.

"A genoux, parricide !"

Et, hagard, il rejoint le convoi !.....

.....

Le train de René ne partait que le soir.... Ignorant la mort de son père, il avait en quelques heures de trop à lâ ner.....

HENRI PIGARD.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1F

DEMANDES.

On demande—Une cuisinière blanche, compétente, pouvant fournir de bonnes recommandations, au No 194 avenue Jackson, entre Camp et Magazine. 9 juin—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de départ, un établissement spécial et de fourrage bien connu et établi depuis 17 ans. Pour plus amples renseignements s'adresser sur les lieux, coin Pologne et Dauphine, 3me district. 10 juin—1 sem

A VENDRE—Celui pour la dentition. Rue Union, No 51 1/2, 3me district. 10 juin—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Brand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 42,011—Division D.—Avis est par le present donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Brand, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juin—10 14 19

Succession d'Alfred Goldswaite.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 35,254—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte rendu présenté par George W. Nott, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er juin—1er 5 10

AVIS AUX CREANCIERS

Marion B. Monroe vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 42,011—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Brand, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 juin—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'une propriété de valeur, sur l'Avenue Louisiana et la rue St-Denis.

(Dans l'îlet borné par l'Avenue Louisiana les rues St-Denis, Dryades et Delachaise.

Plan de laquelle sera exposé à la Bourse.

Sidney A. Calongne vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 41,322.—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 mai 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 3 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Premièrement—Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les Avenues Louisiana et Delachaise, désignés comme lots numéros huit, neuf et dix dans l'îlet No 27 sur un plan du Faubourg Plaisance, annexé pour qu'on s'y réfère à un acte de partage passé pardevant Théo. Guyot, notaire public, le 20 avril 1885, lesquels lots du dit îlet ont été annexés pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire, le 18 juillet 1890; ces lots lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'angle de l'avenue Louisiana et de la rue St-Denis.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre situés dans le même District et limité que la propriété décrite ci-dessus désignés comme lots numéros six, sept et huit dans le dit plan mentionné ci-dessus du Faubourg Plaisance, annexé au dit acte passé pardevant Théo. Guyot, notaire public. Les lots six et sept ont été adjugés à l'autre et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot numéro onze mesure trente-deux pieds le face à la rue St-Denis sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est borné sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Louisiana par le lond des divers Nos six à dix, les deux inclusivement.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Quatrième District.

Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans vs. Henry Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 41,258.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 10 juillet 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Frytania, Pitt, Eleanor et State et la ligne de Bloomingdale, désigné comme lot No 3 de l'îlet 47, mesurant 30 pieds de face à la rue Frytania sur 120 pieds de profondeur et faisant partie du lot 30 et 31 dans le township 16, range 15 Est et la notion du bas à savoir :

80 lots classées de face du lot 29 : le tout des lots 29 et 30 et la moitié nord-ouest du quart du lot 35, township 17, range 15, Rest contenant 31 ha 47 ares et 69 100 ares plus ou moins, sauf et excepté : 1° un morceau sur la rive gauche, à la portion du bas cliniche, mesurant 200 ares, vendu par une prudence et par acte vendu par Jno Favey. 2° Un morceau de terre sur la rive droite en dessous de la Bayou Black, touchant à l'élève des couleur, mesurant un acre de face sur quarante acres de profondeur donné à George Williams, par acte passé pardevant Jno Williams, et vendu définitivement par acte passé pardevant T. S. Easton, voyer de la paroisse de Terrebonne, le 3 juillet 1890, pour cette affaire et conformément au dit plan fait après le dit arpentage, qui sera exhibé à la séance au moment de la vente, savoir :

1. 2 200 acres, plus ou moins, de terres plantées de cyprès et de gros arbres.

2. 940 acres, plus ou moins, de terre avec balance de terres boisées, y appartenant, et ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une résidence, des usines de sucre, etc., etc., et l'ensemble connu sous le nom de Bayou Black, et ayant pour limites : au nord, les terres appartenant à Mme Bridget Hanly, au sud, les terres appartenant à Dennis B. Haggerty, à l'est, les terres appartenant à Mme Mélanie Lazard, et à l'ouest, les terres appartenant à Zachary Bruneau.

Ces terres sont en partie cultivées et en partie couvertes de bois de construction et de chauffage, et de bois de cyprès, et de gros arbres.

Le terrain No 6 à 31', 11", 5" (trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de façade sur la Bayou Black, 124', 6", (cent-vingt-quatre pieds, six pouces de profondeur sur la ligne de côté du terrain No 5 et 125' 4" (cent vingt cinq pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée, 31', 11", 6", (trente et un pieds onze pouces et six lignes) sur la limite inférieure.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 juin—9 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison, etc. —Bail et droit d'occupation.

H. W. Breitling versus Mme J. G. Schlosser.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 41,934.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, tous les jours ci-après désignés le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

1° **Le lot assorti de meubles de ménage**, etc., selon l'inventaire.

2° **Tous les droits, titres et intérêts** de la défenderesse au bail de la maison No 456 Avenue St Charles, fait par Mme S. M. Rivers, le 2 janvier 1894 avec la défenderesse, et se terminant jusqu'au 30 septembre 1894, à un loyer mensuel de $25.

3° Et dans le cas où le dit bail ne se vendrait pas, il sera offert en vente le droit d'occuper la dite maison No 456 Avenue St Charles, à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

7 juin—7 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété dans le Septième District.

Hickey Friederichs vs. Bryant Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 42,016 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, droite, passages, privilèges, tout ce qui y appartient, dépendances ou tout ce qui en sera jugé, et fait partie, situé dans le septième district de cette ville, (connu comme Carrollton) dans le carré d'îlet borné par les rues Monticello, Hurst, Zimpel et Quatrième. Le dit terrain est désigné par le No 7, dans le carré No 36 "D", sur un plan dressé par J. H. Hanckshill, voyer, en date du 7 décembre 1846, et déposé en l'étude de D. I. Ricardo ancien notaire en cette ville, mesurant trente (30) pieds de façade sur Zimpel, sur cent-vingt (120) de profondeur, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

24 mai 24 31—juin 7 14 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Premier District.

Mme Bridget Hanly, veuve de Francis Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 38,713.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delgado, Bons Enfants, Claiborne et Robertson, St-Thomas, Market et St James, mesurant dix-neuf pieds, quatre pouces et huit lignes de face à la rue Religieuses, sur quatre-vingt-douze pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St James, une première profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Market de trente deux de la propriété de J.-s. Ferguson, de quarante-neuf pieds cinq pouces au dit point, suivant une ligne mesurant cent vingt deux pieds, parallèle avec la rue Religieuses, il s'ouvre de trois pieds, six pouces au dit point, suivant une ligne parallèle avec la rue St James ; à la ligne du fond de quarante pieds sept pouces et une largeur de trois pieds de vingt-deux pieds dix pouces et huit lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 mai—17 24 31 - juin 7 14 19

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un grand stock assorti de Costumes, Chapeaux, Bottes, Souliers, articles de toilette pour hommes, variétés (notions,) etc. Aussi—Installations, etc.

Zachary Bruneau vs Mme Mélanie Lazard, femme de Adolph Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,881—En vertu d'un ordre de vente daté 7 juin 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, le 11me jour de juin 1894, à 10:30 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A son local, No 159 rue Poydras.

Tout le contenu, toutes les installations, etc., du local, comprenant : Installations de Chapeaux, Bottes, etc., etc., selon l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 juin—8 9 10 11

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 JUIN 1894.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED C. GREEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DE—

Chevaux, Mulets, Wagons Et Harnais.

A L'ENCAN.

Dans l'Affaire de la Banque Lafayette de St-Louis

VS.

La Compagnie de Brasserie d'Alger.

No 39,952—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALFRED C. GREEN, encanteur.—Bureau No 56 rue Carondelet—JEUDI, 21 juin 1894, à 3 heures P. M., en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu dans l'affaire ci-dessus, le 21 février 1894 et signé le 28 février 1894, il sera vendu à l'enchère publique, au local de la Compagnie de Brasserie d'Alger, rue Madison, entre Decatur et DeArmas, dans le Cinquième District de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les animaux, comprenant chevaux, mulets, wagons et harnais, le tout conformément à un inventaire qui sera exhibé le jour de la vente. Aussi, toute la bière dans les cuves de la dite brasserie.

10 juin—10 17 à date

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Achille Chiapella.

No 3,914—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 5 juillet 1894, à la Bourse des Encanteurs, à midi, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre en date du 30 mai 1894, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "C" dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Liberty, Thalia et Melpomène, désigné par le No 4, sur un plan de J. Braun, en date du 14 avril 1870, et mesure 26 pieds de face sur la rue Franklin, 38 pieds 8 pouces 7 lignes dans le fond, 64 pieds de profondeur sur la ligne de côté du côté de la rue Melpomène, et 65 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur l'autre ligne.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le numéro 390 rue Franklin.

Conditions—Comptant, en argent comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un crédit d'un et deux ans, avec billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 5 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 juin—2 9 16 23 30—juil 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Montgomery Gibson

vs.

Preston Johnston Gibson et als.

No 41,661.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—MERCREDI, 21 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 février 1894 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division "B" dans l'affaire ci-dessus, et d'un ordre homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 7 mai 1894, date du 8 mars 1894 par le juge de paix dans la section de E. L. Gibson, No 37,905 de la dite Cour de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le certain morceau de terre, connu comme The Oak Forest Plantation, sur le Bayou Black, à environ 3 ½ milles de Houma, dans le Quatrième District de la Louisiane, et sur les deux côtés du Bayou, borné au haut, sur le côté gauche, rive descendante par la terre appartenant à Bernard Bizet de la Louisiane, et sur les deux côtés du Bayou, borné en